

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 103

présenté par
M. David Habib et M. Taupiac

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:**

Au plus tard le 30 juin 2023, le Gouvernement remet au Parlement un rapport portant sur la tauromachie et les élevages français de taureaux de combat.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement porte une demande de rapport concernant les questions sanitaires, avec les problèmes de fièvres catarrhale et aphteuse, et de la tuberculose, véritable fléau menaçant le taureau camarguais et les enjeux économiques. De manière plus générale, c'est toute la culture « du sud » qui est menacée, Ce rapport permettra d'avoir un état des lieux précis.